

## 2017\_CT2\_474

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme d'actions en vue de la généralisation de l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique**

---

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

#### Collecte et traitement des déchets

#### ■ Séance du 12 octobre 2017

06\_3\_08

#### ■ Programme d'actions en vue de la généralisation de l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

##### 1 – Rappel du contexte réglementaire :

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en termes de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022. L'objectif est de trier tous les plastiques y compris les films ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme refus de tri.

C'est dans ce contexte que le cahier des charges de la filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des emballages ménagers a été rédigé par les services de l'État formalisant ainsi les dispositions contractuelles sous forme d'un appel à projet et les mesures d'accompagnement aux collectivités pour permettre le déploiement à compter de 2018 et d'ici 2022.

L'enjeu réglementaire est majeur : l'augmentation du taux de recyclage des plastiques pour contribuer au développement de territoire plus « durable ».

C'est dans ce cadre que le Territoire du Pays d'Aix décide de poursuivre son engagement en faveur du tri et de l'augmentation de la valorisation des déchets en mobilisant ses habitants autour d'une simplification du geste de tri : tous les emballages en plastique se trient.

Le présent rapport a pour objectif de décliner les étapes et les différentes actions du programme de déploiement pour la généralisation en 2018, de l'extension des consignes de tri des plastiques sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix.

## **2 – Le contexte du Territoire du Pays d'Aix :**

En 2012, la Communauté du Pays d'Aix a fait partie des premières collectivités à participer, avec l'éco organisme Eco-Emballages, à la phase d'expérimentation de l'extension des consignes de tri des plastiques sur une partie de son territoire ; c'est à dire les communes de Mimet, Châteauneuf le Rouge, Trets et Rousset (environ 20 000 habitants).

La réussite de la phase d'expérimentation consistant à tester la « collectabilité », les conditions de tri et la recyclabilité des nouveaux plastiques et l'impact sur les quantités triées et valorisées, a conduit le Territoire du Pays d'Aix à maintenir sur le même périmètre ce geste de tri jusqu'à aujourd'hui.

Le bilan de ces six années fait ressortir :

- une satisfaction générale des habitants pour la clarté des informations de tri,
- une augmentation du tonnage des recyclables collectés en termes de nouvelles résines plastiques mais également de tous les autres flux comme les autres emballages, les papiers journaux revues magazines et le verre.

Fort de ce constat positif, et convaincu de la nécessité de simplifier le geste de tri et d'augmenter le taux de recyclage, le Territoire du Pays d'Aix propose de poursuivre ses actions en généralisant l'extension des consignes de tri des plastiques sur l'ensemble du territoire à partir de 2018. Cette décision s'inscrit dans une démarche plus large et sera prise en compte à l'échelle de la Métropole dans le cadre de la généralisation de ce nouveau geste sur les cinq autres Territoires et de la contractualisation avec l'éco-organisme pour le nouvel agrément de la filière des emballages.

## **3 – Programme et planification des actions sur le Territoire du Pays d'Aix :**

L'objectif de la généralisation de l'extension des consignes de tri des plastiques est de :

- simplifier et harmoniser le geste du tri des habitants du Territoire du Pays d'Aix,
- renforcer le sentiment des habitants du bien fondé de leurs gestes pour qu'ils deviennent ainsi un moteur et un levier de performance.

Le tonnage supplémentaire attendu sur tous les flux collectés est estimé à 1500 tonnes supplémentaires par an.

Le pilotage et l'organisation du projet de généralisation de l'extension des consignes de tri est prévu autour de plusieurs niveaux :

- suivi technique au travers de réunions pour le suivi de chacune des étapes et de leur avancée,
- suivi temporel pour la réalisation et ajustements du planning prévu,
- un suivi financier des dépenses réelles tout au long du projet et des différentes recettes associées.

Pour permettre sa mise en œuvre en 2018, le programme d'actions suivant est proposé :

### **Période d'août à décembre 2017 :**

- Prise en compte et évaluation budgétaire au BP 2018 des dépenses en termes de communication, (conceptions graphiques, impressions de documents et achat d'espace pour diffusion des informations), en termes de tri des tonnages supplémentaires et en termes d'équipements de matériels de pré-collecte. A rappeler que l'actuel marché de tri intègre d'ores et déjà la possibilité de trier ses nouveaux plastiques ;

- Lancement des études terrain pour recenser les besoins en équipements de pré-collecte en fonction des taux actuels de remplissage des contenants ;
- Elaboration de la stratégie et du planning de déploiement sur les 36 communes du Territoire ;
- Élaboration de la stratégie de communication nécessaire pour les phases de pré-lancement, de lancement et pour le suivi du projet ;
- Coordination et information des services des communes des changements à venir et des éventuels ajustements ;
- Coordination pour intégrer la décision du Territoire du Pays d'Aix dans un schéma de développement 2018-2022 à l'échelle de la Métropole comprenant notamment les contrats de reprise auprès des filières.

#### **Période de janvier 2018 à mai 2018 :**

- Participation et montage du dossier pour la réponse à l'appel à projet auprès de l'éco-organisme retenu afin de bénéficier de soutiens financiers d'un tel projet avec une coordination à l'échelle de la Métropole ;
- Création et gestion des supports de communication (guides, autocollants, affiches, courriers..) et commande de matériel de pré-collecte en fonction des résultats des besoins issus des études terrain.

#### **Période de juin 2018 à décembre 2018 :**

- Mise en place de la communication de proximité auprès des communes, des associations et des habitants et communication dans la presse ;
- Déploiement effectif sur le Territoire avec l'objectif que tous les habitants soient passés à l'extension des consignes de tri des plastiques fin 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°2015\_B109 du Bureau communautaire de la CPA du 19 février 2015 portant autorisation de signature du contrat pour l'expérimentation de l'extension des plastiques sur le secteur géographique de Rousset, Trets, Châteauneuf le Rouge et Mimet ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération DEA 001-689/16/CM du Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016 portant autorisation de signature du contrat pour l'action et le performance conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'éco-organisme Eco-

Emballages, autorisant entre autre la poursuite de l'extension des consignes de tri plastiques sur le périmètre géographique concerné sur le Territoire du Pays d'Aix ;

- La délibération DEA 011-1873/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant autorisation de signature de l'avenant de prolongation du contrat pour l'action et le performance conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'éco-organisme Eco-Emballages ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 20 septembre 2017.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Il est décidé du principe de la généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix en 2018.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme d'actions en vue de la généralisation de l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique**

---

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 91 |
| Votants                      | 73 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 73 |
| Majorité absolue             | 37 |
| Pour                         | 73 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_474-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017